

## Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu le règlement d'exécution (UE) 2018/783 de la Commission du 29 mai 2018, modifiant le règlement d'exécution (UE) no 540/2011 en ce qui concerne les conditions d'approbation de la substance active imidaclopride,*

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **GAUCHO DUO FS***

*de la société* BAYER SAS

*numéro de dossier* n°2018-1348

*Considérant que l'ensemble des usages du produit ne respecte pas les dispositions prévues dans le règlement d'exécution (UE) 2018/783, restreignant l'autorisation aux utilisations, en tant qu'insecticide, dans des serres permanentes ou au traitement de semences destinées à être utilisées uniquement dans des serres permanentes,*

*Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,*

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée en France, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018**, dans les conditions précisées dans la présente décision.

## Informations générales sur le produit

Noms du produit	GAUCHO DUO FS FERIAL DUO FS
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	BAYER SAS Bayer CropScience Département Homologation France, 16, rue Jean-Marie Leclair, CS 90106, 69266 LYON CEDEX 09, FRANCE
Formulation	Suspension concentrée pour traitement des semences (FS)
Contenant	350 g/L - imidaclopride 50 g/L - prothioconazole
Numéro d'intrant	2110073
Numéro d'AMM	2140039
Fonction	Insecticide
Gamme d'usages	Professionnel

## Conditions générales de retrait

Date de retrait	01/09/2018
Date limite pour la vente et la distribution	01/09/2018
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	01/09/2018

Les demandes en cours d'instruction enregistrées sous les numéros suivants : 2014-1052 et 2015-1276 deviennent sans objet.

A Maisons-Alfort, le 10 AOUT 2018

**Françoise WEBER**  
 Directrice générale déléguée  
 en charge du pôle produits réglementés  
 Agence nationale de sécurité sanitaire de  
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)